

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Collectivité : CCAS de
SOLIGNAC

Délibération n°2022DELCCAS010
C.C.A.S DE SOLIGNAC
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance ordinaire du 23 novembre 2022

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	9
Votants	11

Date de convocation
15/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

Objet de la
délibération
**DOSSIER AIDE
FINANCIERE**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nathalie COIGNAC, la Vice-Présidente.

Présents : Mesdames COIGNAC, BRUNEAU, FOURGEAUD, LAFFITTE, GUITTARD, BAYLE, Messieurs PORTHEAULT, MERZEAU, GOUJEAUD

Absents et excusés :

Madame MOURNETAS donne pouvoir à Madame COIGNAC.
Madame FERNANDES donne pouvoir à Monsieur MERZEAU
Mesdames HAMRI, et SEGARD sont absentes excusées.

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur une demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice de Madame Y. La vice-présidente présente de façon anonyme sa situation familiale, budgétaire et les difficultés rencontrées.

Par l'intermédiaire de l'assistante sociale de secteur, Madame Y sollicite un secours financier de 450 €.

Cette somme pourra être dépensée jusqu'au 31/12/2022 et réglée en plusieurs fois, à réception des factures
Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'octroyer une aide financière de 450 € à Madame Y pour le paiement de carburant chez GP AUTOMOBILE
- Cette somme pourra être dépensée jusqu'au 31/12/2022.
- Madame Y devra venir récupérer des bons d'essence signés à la mairie de Solignac
- L'entreprise GP AUTOMOBILE sera payée après avoir fourni une facture.

Par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 novembre 2022
Et la publication le 28 novembre 2022, le Président,